

Conditions générales de vente du contrat

Clause générale :

Le terme Acheteur représente la personne ayant commandé des produits et ou des services à la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES.

Le terme Partenaire désigne toute personne physique ou morale mandatée par la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES d'exécuter une action en son nom.

Le terme Marchandises désigne l'ensemble des articles devant être livrés par la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES

Le terme Produits désigne toute marchandise, tout équipement toute prestation de Services ou logiciel devant être livrés par SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES

Le terme Services désigne tout conseil, ou service fourni par la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES

Le terme Logiciels désigne tout logiciel ou toute compilation de données fourni à l'Acheteur

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières, négociées entre la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES et l'Acheteur déterminent les droits et les obligations de chacun d'eux, elles s'appliquent de plein droit aux opérations de commande livraison de la demande de devis à la vérification de la conformité des Marchandises lors de la livraison.

Information sur les conditions de réalisation du contrat de vente – Devis

A la demande de la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES, l'Acheteur doit fournir toutes les informations dont il a la connaissance permettant l'exécution de la commande émise par l'Acheteur : description détaillée, quantité, lieu de livraison (conditions d'accès pour le personnel et le véhicule). L'Acheteur est préalablement informé des suppléments chiffrés qu'il serait éventuellement amené à supporter en cas d'absence d'informations ou d'inexactitude de celle-ci.

Un devis gratuit décrivant les caractéristiques de l'opération projetée est fourni par la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES à l'Acheteur pour validation. Les devis sont valables un mois à compter du jour d'émission.

Résiliation du contrat

Sauf stipulation contraire des conditions particulières et sauf cas de force majeure, toute somme versée d'avance est qualifiée d'arrhes. En cas de résiliation par l'Acheteur, les arrhes ne sont pas remboursées. En cas de résiliation par SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES ou défaillance de celui-ci, SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES restitue l'intégralité des arrhes à l'Acheteur.

Garantie

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, toutes nos Marchandises sont garanties par nos soins ou par nos partenaires un an à compter de la date de livraison. La garantie disparaît automatiquement si l'Acheteur démonte ou fait réparer la Marchandise sans l'accord express de la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES. De même, elle disparaît si l'Acheteur n'a pas utilisé l'appareil dans les conditions décrites dans le manuel d'utilisation fourni avec la Marchandise lors de la livraison. L'Acheteur ou son mandataire doit être présent au moment de la livraison, il doit vérifier, avant le départ du livreur, qu'aucun objet n'a été oublié, ou détérioré. La signature d'un bon de livraison en conformité sera demandée à l'Acheteur.

Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Quel que soit le délai convenu lors de la commande ou de l'établissement du devis. Les retards de livraison ne donnent pas à l'Acheteur le droit d'annuler ou de refuser la Marchandise. A moins de stipulation contraire acceptée par écrit, ils ne peuvent donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

Prix et modalités de règlement

Les prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur à la date de l'achat. Les prix fixés au contrat ne peuvent être modifiés. La SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES se réserve le droit de les modifier à tout moment sauf convention particulière. Les prix s'entendent hors taxes.

La validité du devis est fixée à un mois à compter de l'acceptation de ce devis par l'Acheteur et le paiement concomitant d'un acompte de 35% du montant total de la commande. Pour toute facture dont le montant est inférieur à 150 euros, une participation aux frais de gestion de 5Euros pourra être appliquée. L'Acheteur et la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES peuvent toutefois décider d'un commun accord de modifier les dispositions prévues au contrat sous réserve de convenir de nouvelles modalités et des conséquences pouvant en résulter sur le prix fixé, notamment pour toutes prestations supplémentaires non prévues au contrat initial.

Concernant les contrats de service multi-année, les prix sont révisés à la date anniversaire selon la formule suivante : **P1 = (Inflation + P0 x (S1 / S0))**

Inflation : dernier Indice des prix à la consommation publié par l'INSEE à la date de révision du contrat.

P1 : prix révisé P0 : prix contractuel d'origine à la signature du contrat.

S0 : indice SYNTEC de référence correspondant au dernier indice officiellement publié à la date de signature du contrat. S1 : dernier indice publié à la date de révision.

Modalités de règlement

En l'absence de stipulation contraire, le règlement des factures a lieu à réception de la facture :

- Par chèque établi à l'ordre de SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES, à retourner à l'adresse :
SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES, 27 rue Panhard et Levassor - Immeuble Le Parc des Vignes - 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES
- Par virement bancaire, à l'attention d'INHOMETECH SAS,
BANQUE : 30002
GUICHET : 08900
N°COMPTE : 0000717145A
CLE : 63
DOM : CL VERSAILLES PAROISSE

Le non-paiement des factures aux échéances prévues entrainera sans mise en demeure préalable, la facturation d'intérêts de retard au taux de 2% par mois de retard. Chaque relance d'une facture impayée adressée par LRAR vaut mise en demeure.

Responsabilité pour pertes et avaries

La responsabilité de SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES en cas de dommages indirects et/ou matériels tels que pertes de production, manques à gagner causés à l'Acheteur ou à des tiers est limitée au montant hors taxes des sommes perçues au titre de la commande.

L'Acheteur se porte garant vis-à-vis de SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES et de ses assureurs de toutes réclamations de tiers pour des dommages indirects ou immatériels ou pour des dommages matériels excédant le plafond ci-dessus.

Réserve de propriété

La SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES conserve la propriété des Marchandises vendues jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication de cette Marchandise. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'Acheteur, dès la livraison des risques de perte et de détérioration des Marchandises vendues ainsi que des dommages qu'il peut occasionner. Il est rappelé que la remise de traites ou titres créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement. Jusqu'au paiement complet, l'Acheteur ne pourra mettre en gage ni n'utilisera le matériel comme garantie. Cependant, l'Acheteur pourra utiliser la Marchandise dans le cadre de l'exercice normal de son activité. En outre l'Acheteur n'est pas autorisé à vendre la Marchandise, ni à le modifier sans le consentement express de la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES. En cas de non-paiement par l'Acheteur de la Marchandise à l'échéance, de même que en cas de cessation des paiements de l'Acheteur, la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES se réserve le droit de revendiquer la Marchandise sans perdre aucun autre de ses droits. La SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES pourra faire dresser immédiatement un inventaire contradictoire des Marchandises impayées en possession de l'Acheteur, à due concurrence de sa créance sur l'Acheteur défaillant, sans qu'aucune compensation, consignation ou offre de consignation puissent lui être opposées. Les acomptes antérieurement payés resteront acquis à la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES à titre de clause pénale.

Clause résolutoire

Toute inexécution totale ou partielle de l'une de ses obligations par l'Acheteur, notamment le non-respect d'une échéance quelconque de paiement, pourra au gré de la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES entraîner, d'une part l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit, ainsi que la suspension de toute livraison, et d'autre part, la résolution de toute autre commande de l'Acheteur en cours.

La résolution interviendra de plein droit et sans formalité judiciaire, à l'issue d'une période de huit jours à compter de l'envoi à l'Acheteur d'une mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant l'intention d'utiliser la présente clause, et restée sans effet, sans préjudice des autres droits de la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES. En cas de mise en œuvre de la présente clause résolutoire, l'Acheteur autorise expressément la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES ou le mandataire qu'il aura désigné à pénétrer dans les locaux où est située la Marchandise pour procéder à leur reprise conformément à la clause de réserve de propriété.

Retour éventuel de Marchandise

Dans l'hypothèse où SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES accepterait un retour de Marchandise, celle-ci devra être remise par l'Acheteur au transporteur en parfait état dans son emballage d'origine, accompagné de son bon de retour délivré par le vendeur, dans les cinq jours de la réception du bon. A défaut pour l'Acheteur de se conformer aux instructions de la SAS INTEGRATED HOME TECHNOLOGIES, le retour du produit ainsi que tout remboursement éventuel ne pourront être acceptés. Dans tous les cas les frais de retour sont à la charge de l'Acheteur.

Litige

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente ou toutes conditions particulières qui viendraient s'y substituer sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles.